

■ Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante

# PROCES VERBAL

## du Conseil des Etudes et de la Vie

### 25 novembre 2009

**PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE AU CEVU DU 27 JANVIER 2010**

**Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :**

**Mercredi 25 novembre 2009**

A 14 heures à la Présidence de l'Université – salle du Conseil

#### **COLLEGE ENSEIGNANT A ET B**

##### **MEMBRES PRESENTS :**

##### **Collège enseignants A**

M. Eric DELABAERE, Mme Geneviève MAURAS, M. Serge BLONDEL, Mme Isabelle RICHARD.

##### **Collège enseignants B**

Mme Michèle FAVREAU, M. Dominique JONCHERAY, Mme Sabine MALLET, M. Adnan MECHBAL, Mme Monique SAUNIER.

**AYANT DONNE PROCURATION** : M. Fabrice GUERIN, M. Jean-René MORICE, M. Didier LE GALL.

##### **MEMBRES EXCUSES**

##### **MEMBRES ABSENTS**

Melle Sandra PALMERO

M. Guillaume NICOLAS

M. Aziz BALLOUCHE

#### **COLLEGE "BIATOSS"**

##### **MEMBRES PRESENTS**

Mme Brigitte BICHET, Mme Monique BERNIER, Mme Christine BEDU.

##### **AYANT DONNE PROCURATION** :

Mme Emilie BOMAL.

## COLLEGE « ETUDIANTS »

### **MEMBRES PRESENTS**

M. Antoine MURZEAU, M. Guillaume IFRAH, Melle Chloé NETTER, M. Bryan COUBARD.

### **MEMBRES ABSENTS**

M. Alix ARTHAUD., M. Alexis COCHIN, M. François Loïc PICHARD, , M. Matthieu GONOT-GASCHARD.

## COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

### **MEMBRES PRESENTS :**

Mme LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS.

### **MEMBRES ABSENTS :**

M. MUSSET, représentant du comité d'expansion.

M. LAHEURTE, représentant de la CCI Maine et Loire.

## MEMBRES INVITES

### **PRESENTS :**

Le représentant de l'IUFM Pays de Loire

M. BOUJON, Directeur du SUIO

Le Directeur de l'UFR Sciences

### **MEMBRES EXCUSES :**

Mme l'Inspectrice d'Académie

## SOMMAIRE

1.	Informations diverses.....	3
2.	Elections.....	5
3.	Conventions :.....	6
4.	Demande d'habilitation d'une licence professionnelle « animateur de projets en économie sociale et solidaire » .....	7
5.	Création de diplômes interuniversitaires dans le domaine du développement durable : .....	7
6.	Auto-évaluation de l'offre de formation : mise en place des groupes d'évaluation : .....	8
7.	Subventions FSDIE : .....	9

La séance est ouverte sous la présidence de M. Delabaere, le président ayant été retenu à l'extérieur.

### 1. Informations diverses

#### **Mastérisation :**

Le vice président indique que lors d'une réunion du 13/11/2009 le ministère a dévoilé le cadrage de la réforme du recrutement des enseignants.

Il indique qu'une réunion académique sur ce sujet entre les 3 universités aura lieu le 4 décembre prochain en présence des présidents et vice présidents CEVU.

## **Aide spécifique 2009 - 2010 aux futurs enseignants :**

Le vice président présente le nouveau dispositif de cette attribution (mettre le tableau du rectorat).

DGESIP C2 / OD / 16 novembre 2009

### **Les aides spécifiques aux étudiants se destinant au métier d'enseignant**

**3 novembre 2009** : signature d'un additif à la circulaire n°2009-1017 du 5 juin 2009 relatif aux aides spécifiques aux étudiants se destinant au métier d'enseignant. Cet additif a pour objet d'étendre l'effectif des bénéficiaires potentiels aux étudiants inscrits en M1 en 2009-2010 ou qui ont été admissibles à la session 2009 des concours de recrutement des enseignants.

#### **1/ Présentation du nouveau dispositif applicable à la rentrée 2009**

Bénéficiaires	Etudiants réunissant les conditions pour être recrutés comme fonctionnaire enseignant, se destinant au métier d'enseignant ( <u>projet attesté par un engagement sur l'honneur à se présenter au concours</u> ), réunissant les conditions réglementaires pour s'inscrire aux concours de recrutement des enseignants organisés au titre de la session en cours et suivant une formation le permettant dans le cadre du master. Le suivi de cette formation est attesté par l'établissement d'enseignement supérieur. <b>NB : Conformément à la note DGESIP n°2009-0101 du 5 juin 2009 une inscription pédagogique à l'IUFM doit être assortie d'une inscription pédagogique secondaire en 1<sup>ère</sup> année de master.</b>
Un complément en faveur des boursiers échelon 0	Les étudiants bénéficiaires d'une BCS échelon « 0 » recevront une aide correspondant à une bourse échelon "1" soit 1 445 € en 2009-2010. Cette aide est versée en neuf mensualités, selon le même calendrier que les BCS. Son maintien est soumis à des conditions d'assiduité identiques. Cette aide n'est pas contingentée.
Une aide sur critères universitaires (ACU)	<b>Etudiants inscrits en Master et suivant une formation permettant de se préparer aux concours de recrutement d'enseignants figurant sur une liste des meilleurs étudiants de l'année précédente établie par les établissements, y compris, pour l'année 2009/2010, les étudiants qui, à la session 2009 des concours, étaient admissibles aux concours sans être inscrits en M1.</b> Le classement des étudiants ayant formulé une demande est effectué par ordre de mérite sur la base de la note moyenne définie par l'établissement. La liste, établie dans la limite du double du contingent notifié à l'établissement, est communiquée au CROUS de l'académie qui vérifie si les étudiants retenus remplissent les conditions d'éligibilité
Effectifs	12 000 aides réparties par le MEN entre chaque académie. Les recteurs sont chargés de répartir le contingent académique entre tous les établissements concernés.
Montants	Le montant de l'aide est variable: - 2 500 € si l'étudiant est bénéficiaire d'une BCS (échelon 0 à 6) et ne bénéficie pas d'une aide au mérite du MESR; - 700 € si l'étudiant est bénéficiaire d'une BCS et d'une aide au mérite du MESR ; - 1 250 € si l'étudiant n'est bénéficiaire ni d'une BCS ni d'une aide au mérite du MESR et si les revenus (RBG) de la famille sont inférieurs à 60 000 €. L'aide est versée en neuf mensualités selon le même calendrier que les BCS. Son maintien est soumis à des conditions d'assiduité identiques.
Date limite pour faire la demande	<b>30 novembre 2009</b>
Auteur de la décision d'attribution	Le directeur du CROUS
Service instructeur	CROUS
Payeur	CROUS

#### **2/ Le rôle des recteurs**

→ relayer (en parallèle avec le CNOUS et les CROUS) la campagne d'information élaborée par le MEN auprès du public potentiel et notamment l'information concernant le report au 30 novembre de la date limite pour faire une demande d'aide spécifique (la demande s'effectue auprès du CROUS pour les compléments à la BCS échelon 0 et auprès des établissements, par un dossier spécifique, pour l'ACU).

→ veiller à réserver un contingent spécifique en faveur des établissements privés assurant des préparations aux concours d'enseignants

Les étudiants devront saisir leur dossier pour le 30 novembre 2009.

Le champ d'attribution de ces nouvelles aides a été élargi. Sont désormais éligibles les étudiants inscrits en M1 ou M2 mais également les étudiants inscrits en préparation à l'IUFM. Par ailleurs l'exigence d'une formation permettant de se préparer au concours a fait place à celle de permettre les conditions réglementaires d'inscription au concours. Dans cette optique le champ des masters concernés est ainsi étendu.

Par ailleurs un classement en interne sera effectué puis un interclassement. A ce titre le vice président indique qu'un contingent de 568 bourses aux futurs enseignants est prévu au niveau académique.

### **Comité de suivi des licences:**

Le vice président indique que le ministère a souhaité avoir une remontée « des objectifs phares » du plan licence. Le comité de suivi des licences a été chargé d'une étude sur la question. Le comité continue son travail sur le référentiel de compétences des licences SHS.

### **Enquête du devenir des diplômés :**

Cette année l'ensemble des universités s'engage dans une enquête portant sur les diplômés de master 2006/2007. Le directeur du SUIOIP indique qu'une méthodologie commune d'enquête est mise en place pour répondre à ces demandes. Il précise par ailleurs que les enquêtes d'insertion menées au sein de notre établissement se poursuivront.

### **FNAU :**

**M Delabaere** informe le CEVU de l'impact de la crise économique sur les conditions de vie étudiante. Ce constat a été mis en avant lors de la dernière réunion plénière du FNAU. En effet il apparaît que les demandes d'aides d'urgence sont plus nombreuses car les étudiants ont des difficultés à trouver des jobs au cours de l'année.

### **Enquête vie étudiante :**

Le vice président indique qu'un document de synthèse sur l'enquête « vie étudiante » est achevé et va être disponible sous peu.

## **2. Elections**

### **CONSEIL DU SUMPPS :**

#### **Au titre des étudiants** (2 sièges à pourvoir)

M IFRAH, candidat est élu par 19 voix.

M DROMME, candidat est élu par 19 voix.

#### **Au titre des enseignants/ enseignants chercheurs** (2 sièges à pourvoir)

Mme MAURAS, candidate est élue par 19 voix.

Mme LE RAY est élue par 19 voix.

#### **Au titre des personnels BIATOSS** (1 siège à pourvoir)

Aucun candidat.

La prochaine réunion est fixée le 4 décembre.

## CONSEIL DU STIC

### **Au titre des enseignants/ enseignants chercheurs (1 siège à pourvoir)**

Mme SAUNIER, candidate est élue par 18 voix.

Aucune candidature n'a été enregistrée pour le personnel BIATOSS et les étudiants.

### **-Section disciplinaire :**

La candidature d'un étudiant est indispensable pour permettre à la section disciplinaire de se réunir. Cette candidature sera entérinée par le CA.

M COUBARD propose sa candidature qui sera remontée au conseil d'administration.

## 3. Conventions :

### **Convention entre l'ESA et l'université relative à la licence professionnelle « productions végétales »**

Le vice président indique que l'examen tardif de cette convention devant le conseil est dû aux nombreuses discussions liées à ce partenariat. Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un axe de développement stratégique de l'université (pôle de compétitivité à vocation mondiale). Cette licence dont l'université a la responsabilité pédagogique, est de fait réalisée en majeure partie par l'ESA et concerne des étudiants inscrits à l'ESA en même temps qu'à l'université.

**M. Schaub** souligne cependant que cette licence doit pouvoir être ouverte à nos étudiants au tarif pratiqué à l'université (tarif ministériel).

Des modalités d'accord sont envisagées type « bourses » pour les étudiants inscrits à l'ESA.

**Melle Netter** demande une modification de l'article 4 au niveau de la fixation du tarif avant le 30 juin au lieu du 31 août

**Mme Mauras** propose que les 2 établissements puissent ajuster en conséquence leur budget par rapport aux droits acquittés par les étudiants de l'université.

M. Blondel suggère qu'une politique globale de l'établissement soit envisagée pour les formations cohabilitées.

**M. Schaub** rappelle que les établissements privés n'ont pas de financement pour les heures faites par leurs enseignants, et prennent par conséquent sur les frais spécifiques.

Les membres du CEVU adoptent cette convention à l'unanimité moins 4 abstentions. Il est demandé qu'une réflexion plus approfondie soit engagée dans le cadre du renouvellement du prochain contrat.

### **Convention entre l'institut St Yves et l'université relative à la licence psychologie :**

Dans le cadre de cette convention l'université joue plus un rôle de jury rectoral avec une autonomie de l'UCO sur les enseignements, sur une maquette propre à l'UCO et validée par le Ministère.

Dans le cadre de l'article 8, l'UCO s'engage à suivre le devenir de ces étudiants.

De même dans le cadre de la mobilité internationale, l'UCO prend en charge cette mobilité et ne fait pas appel à la direction des affaires internationales de l'université en matière d'aides.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

#### 4. Demande d'habilitation d'une licence professionnelle « animateur de projets en économie sociale et solidaire »

Le vice président souligne que cette maquette est remontée directement au ministère par les soins de l'UCO. L'UCO nous a transmis le dossier pour avis.

**M. Delabaere** indique qu'aucune composante de l'université n'a été contactée sur cette demande.

**M. Blondel** souligne que la formation dispensée par l'ESTHUA à Cholet dans ce domaine est unique en France. Admettre une licence professionnelle sur le même créneau représenterait un danger. Cet enseignement fonctionne bien, il serait plus raisonnable de réfléchir sur d'éventuels partenariats.

**M. Coubard** en accord avec **M. Blondel** suggère que nos remarques soient remontées à cet institut. Les deux établissements sont dans une optique de partenariat et non de concurrence.

Le CEVU considère donc que les objectifs du projet présenté de licence professionnelle présentent des redondances trop importantes avec des licences déjà développées au sein de l'université d'Angers, qui le plus souvent font l'objet de collaborations avec différents instituts, par exemple l'Institut de formation et de recherche en intervention sociale-ArcNAM Pays de la Loire.

Il s'agit en particulier des formations :

- licence Ingénierie des Services, pour les parcours faits sur l'antenne de Cholet à savoir "Ingénierie des services de proximité" et "Métiers de l'animation sociale, des loisirs et du sport".
- licences professionnelles "coordination, handicap et vieillissement" et surtout "métiers du développement social urbain".

Le CEVU rappelle également que lors de la campagne 2008 l'université d'Angers avait déposé une demande d'habilitation de licence professionnelle spécialité

"Accompagnement Individuel à l'Insertion et Coordination Institutionnelle" dans le domaine de l'intervention sociale, sur des objectifs pédagogiques voisins de ceux développés dans le dossier présenté. Cette demande avait reçu un avis défavorable du ministère sous le motif "Les métiers correspondant à des emplois identifiés doivent être définis. En l'état il s'agit d'une L3 AES".

**Le CEVU se prononce à l'unanimité contre ce projet et souhaite que les motifs évoqués ci-dessus soient également remontés.**

#### 5. Création de diplômes interuniversitaires dans le domaine du développement durable :

##### **-DU Conduite de projet de management durable des organisations – conduite agenda 21-**

Il s'agit de la transformation d'un DU en DIU et piloté par l'université de Nantes.

**Mme Soulard** indique que cette formation existe en partenariat entre les 3 universités depuis 1 an. L'officialisation d'un DIU permet aussi d'offrir une plus grande transparence de la formation continue au niveau académique.

La formation s'adresse aux salariés exerçant des fonctions relatives au management des organisations, des ressources humaines, des achats, de la gestion des équipements.  
Le vice président souligne par ailleurs l'engagement de l'université dans le développement durable et le partenariat Angers-Nantes.

**-DU Environnement et aménagement durable des territoires et du patrimoine :**

Cette formation est transformée en DIU. Elle est réservée aux agents, élus, responsables associatifs et entend approfondir les connaissances et compétences réglementaires, juridiques nécessaires à ces personnes dans un contexte de négociation et de prises de décisions complexes.

**Mme Favreau** découvre cette demande et s'étonne que les enseignants n'aient pas été consultés sur ce domaine du patrimoine.

**M. Blondel** faite remarquer également que par exemple le cours sur « l'économie du développement durable » est assuré par des professionnels extérieurs alors qu'il aurait peut être pu être assuré par un enseignant de l'Université. Il ajoute que dans le cadre de ces formations sur le développement durable, il faut être vigilant sur le contenu des cours pour éviter les redondances.

**Mme Soulard** répond qu'il s'agit d'une année transitoire. Dans l'avenir, il est prévu que les enseignants soient plus impliqués.

**Les deux formations sont adoptées à l'unanimité.**

**6. Auto-évaluation de l'offre de formation : mise en place des groupes d'évaluation :**

Le vice président précise que le calendrier de la vague B sera connu en décembre. L'université doit mettre en place un travail d'auto évaluation afin de préparer son offre de formation.

<b>Phases d'évaluation (Calendrier prévisionnel à partir de celui de la vague A)</b>	
15/10/2010	Mise en expertise des dossiers
25/10/2010 - 15/03/2011	Visite des unités de recherche par les comités d'experts
15/11/2010 - 31/03/2011	Evaluation des licences et audition des Présidents
15/11/2010 - 31/03/2011	Evaluation des masters
15/11/2010 - 15/03/2011	Evaluation des écoles doctorales
15/02/2011 – 15/05/2011	Visite des établissements par les comités d'experts
30/04/2011	Rendu des évaluations des unités
15/05/2011	Rendu des évaluations de licences, masters, etc...

**M. Schaub** pose les problématiques de cette auto-évaluation :

L'université conserve t-elle son offre de formation actuelle ? Doit-on réfléchir sur de nouveaux axes à développer ? Doit-on envisager de reconstruire notre offre de formation en totalité ?



**M. Delabaere** estime que l'auto-évaluation va permettre dans un premier temps de dresser un bilan sur la consolidation ou non de certaines de nos formations. Des navettes avec les composantes seront effectuées.

**M. Schaub** précise qu'une offre de formation ne peut être revue dans sa totalité tous les 4 ans. Il est nécessaire de développer des axes stratégiques.

**M. Delabaere** note la nécessité d'avoir une vision globale de notre offre de formation et de rassembler des informations nécessaires à la visite de l'AERES. Un appel de candidature est lancé pour la constitution du groupe opérationnel de l'évaluation.

**Mme Mauras** estime que le premier travail est de lancer la problématique de la formation à l'université. Il faut valoriser l'existant et inventer de nouvelles stratégies. L'intervenante poursuit en considérant que la notion d'efficience est fondamentale. Nos formations doivent être évaluées et réfléchies en terme de logique d'évolution.

**Mme Saunier** note l'importance de réfléchir également sur la place des IUT au sein de l'université et de ses formations hétérogènes.

**A l'issue d'un vote du CEVU, les membres pour ce groupe de travail sont :**

**Mme Favreau : 17 voix**

**M. Joncheray : 17 voix**

**Mme Mallet : 17 voix**

**Mme Mauras : 18 voix**

**Mme Saunier : 17 voix**

Le CEVU s'interroge sur la place d'un étudiant au sein de ce groupe de travail. Mme Richard estime que cette démarche ne peut être envisagée sans la présence d'un étudiant. Elle rappelle que l'étudiant n'est pas qu'un « consommateur » de formation. Il doit être impliqué dans la formation elle-même et participer à la méthodologie de l'évaluation et à l'élaboration des questionnaires.

**M. Murzeau** fait remarquer que la démarche est lourde en terme de charge de travail pour les étudiants surtout en janvier. Il propose que certains éléments de la grille de l'AERES soit sortis et fléchés « étudiant »

## **7. Subventions FSDIE :**

### **Association Pegazh : organisation mondiale des journées humides**

Organisation de conférences, sorties et expositions autour du thème « biodiversité et changement climatique »

Subvention accordée à l'unanimité pour un montant de 3080 euros.

### **Association Master PSI : réalisation de thermogrammes pour l'habitation.**

Détecter au moyen de caméras de thermographie infrarouge la présence de défaut d'isolation thermique dans les habitations.

Subvention accordée à l'unanimité moins 1 abstention pour un montant de 500 euros.

### **Association la dissonante : web radio**

Improvisation théâtrale, soirée musicale avec un groupe local, projection vidéo. Un festival du 18 au 21 janvier 2010 et deux soirées de concerts gratuits.

Subvention accordée à l'unanimité moins 1 abstention pour un montant de 6000 euros.

### **Association GEST'IA : simulation boursière**

Il s'agit d'organiser un jeu de simulation boursière du 13 janvier au 17 février, ouvert à tous les étudiants de l'université. Chaque joueur dispose d'un capital de 100.000 euros au départ et doit le faire fructifier.

Subvention accordée par 16 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions pour un montant de 1000 euros

### **Association GEST'IA : Polos pour la promotion de la formation**

Création de polos au nom de l'université et de la formation management international afin de permettre à chaque étudiant de participer lors de différentes manifestations à la promotion de la formation. L'objectif est de développer un sentiment d'appartenance au sein de l'université.

Subvention refusée à l'unanimité.

### **Association GEST'IA : gala de fin d'année**

Organisation d'un gala de section pour 65 étudiants : dîner au restaurant, soirée, jeux et activités pendant la soirée. Les membres du CEVI posent la question plus générale de la participation de l'université à l'organisation de gala par les associations étudiantes. Il est fait remarquer par le vice président étudiant que cette idée est apparue avec la conférence des présidents d'associations. Cette démarche rentrerait dans l'idée ou la culture d'appartenance à l'établissement.

**M. Ifrah** est défavorable à cette démarche. Il souligne que se lancer dans ce schéma va provoquer de fortes demandes de la part des associations étudiantes.

**M. Murzeau** suggère de réfléchir sur une modalité type de participation de l'établissement à ces manifestations (location de salle, participation au traiteur).

Melle Netter fait remarquer que « la culture de gala » n'est pas identique partout selon la filière ou section. Dans le dossier présenté le CEVU remarque qu'aucune remise de diplômes n'est prévue dans cette soirée.

Subvention accordée par 16 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions pour un montant de 1000 euros

### **Association Fé2A : sea, wef and fun**

Il s'agit d'organiser un évènement de formation associatif avec plusieurs fédérations de l'ouest (rôle des élus, trésorerie) afin de débattre avec d'autres associations comparables sur les mêmes problématiques.

Subvention accordée à l'unanimité pour un montant de 2000 euros.

### **Association ANCR : eurobot 2010**

Il s'agit d'une activité visant à développer et fabriquer un robot dans le cadre de la coupe de France de robotique.

Subvention accordée à l'unanimité pour un montant de 3000 euros.

### **Association HOTMILK : 4L Trophy**

L'association participe à une compétition automobile à but humanitaire au Maroc en février.

Subvention refusée à l'unanimité moins 1 abstention.

**Association « une culture, une aventure » :**

Mise en place d'un chantier de volontaires internationaux, en partenariat avec l'association solidarités jeunesse. Cette action est menée par des étudiants de la L3 de Cholet parcours animation.

Subvention accordée à l'unanimité pour un montant de 500 euros.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h30.

Le Président de l'Université

Daniel MARTINA



Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE



La Directrice des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT

A handwritten signature in purple ink, appearing to read "Brault".